

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

**COMMUNE
DE
MARSAC-SUR-DON**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
DU 29 NOVEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf novembre à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de MARSAC-SUR-DON s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Hervé de TROGOFF, Maire de MARSAC-SUR-DON.

DATE DE CONVOCATION : 22 novembre 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 19
PRÉSENTS : 13
REPRESENTÉS : 3
ABSENTS : 3
VOTANTS : 16

PRÉSENTS : M. de TROGOFF Hervé, Maire, Mme BOURDEAU Odile, M. COUROUSSÉ Gilles, Mme DELORME Julie, Mme FIOT Nathalie, M. GAIGÉARD Dominique, Mme MONNIER Sarah, Mme PINSON-LERAY Géraldine, M. POUPARD Dominique, M. ROUILLON Gérard, M. TISSOT Yves, M. VICET Régis, Mme WEILAND Coralie

EXCUSÉS : Mme HEUZE Jacqueline (*pouvoir à M. COUROUSSE Gilles*), M. JACQMIN Philippe (*pouvoir à Mme BOURDEAU Odile*), M. LE CALOCH Christian (*pouvoir à M. GAIGÉARD Dominique*)

ABSENTS : M. ROPTIN Michel, Mme SALMON Karen, Mme TEMPLE Aurélie

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. ROUILLON Gérard

2024_036 – Budget Assainissement – Décision modificative n°1

Afin d'ajuster les crédits du budget Assainissement, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'autoriser la décision budgétaire modificative n°1 suivante :

Budget Assainissement – Section de fonctionnement - Dépenses

Chapitre	Budget 2024	Montant DM n°1	BP + DM n°1
Total 011 – Charges à caractère général	13 242,75 €	56,72 €	13 299,47 €
Total général	13 242,75 €	56,72 €	13 299,47 €

Budget Assainissement – Section de fonctionnement - Recettes

Chapitre	Budget 2024	Montant DM n°1	BP + DM n°1
Total 042 – Opérations d'ordre de transfert entre section	7 700,00 €	56,72 €	7 756,72€
Total général	7 700,00 €	56,72 €	7 756,72 €

Budget Assainissement – Section d'investissement - Dépenses

Chapitre	Budget 2024	Montant DM n°1	BP + DM n°1
Total 23 – Immobilisations en cours	202 593,91 €	- 56,72 €	202 537,19 €
Total 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 700,00 €	56,72 €	7 756,72 €
Total général	210 293,91, €	0,00 €	210 293,91 €

Après examen et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- D'APPROUVER la décision budgétaire modificative n°1 du budget Assainissement pour l'exercice 2024 afin d'ajuster les crédits conformément aux tableaux présentés ci-dessus ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à mettre en œuvre cette décision budgétaire modificative n°1.

Vote
Nombre de voix exprimé :
Pour : 16
Contre : 0
Abstention : 0

Extrait certifié conforme,

Fait à MARSAC-SUR-DON, le 2 décembre 2024

Le Maire,

Hervé de TROGOFF




Le Secrétaire de séance,

Gérard ROUILLON



Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication sous forme électronique et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département ou à son délégué dans l'arrondissement.

Certifié exécutoire par le Maire, sous sa responsabilité, compte tenu de :

- la publication sur le site Internet de la Ville de Marsac-sur-Don le -2.12.24
- la transmission au contrôle de légalité le -2.12.24